

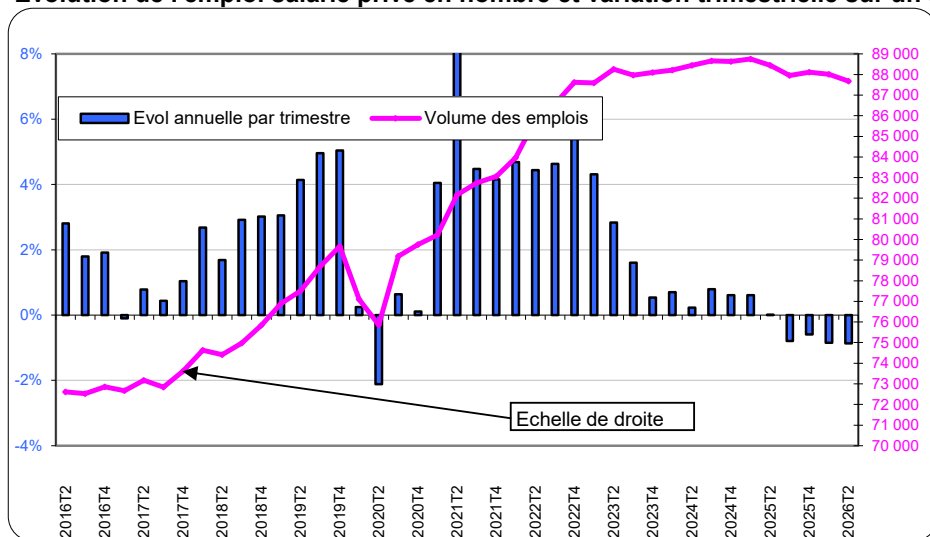
Note trimestrielle de conjoncture emploi-marché du travail en Guadeloupe

2T 2026

Au deuxième trimestre 2026, le secteur privé emploie 87 681 salariés en Guadeloupe. L'emploi privé baisse de 0,9% sur un an (il avait baissé de 0,8% au premier trimestre 2026). Le nombre de contrats signés en intérim (16 689 sur le trimestre) augmente de 1,3% et celui du volume d'emploi correspondant (2 152) est en baisse de 15,6% en Equivalent Emplois Temps Plein. L'effectif en fin de trimestre en intérim baisse de 12,4% à 2 132 au deuxième trimestre 2026. Le nombre d'offres d'emploi collectées par France Travail augmente de 15,9% au deuxième trimestre sur un an. Le nombre d'offres durables (6 mois et plus) est en baisse de 5,9%. Le nombre d'offres non durables (durée inférieure à 6 mois) augmente de 39,4%. Au deuxième trimestre 2026, 310 licenciements économiques ont été comptabilisés par France Travail (+34,8% sur un an). Le nombre de ruptures conventionnelles homologuées par la DEETS Guadeloupe atteint 800 sur le trimestre (-12,2% sur un an). Au deuxième trimestre 2026, la demande d'emploi de catégorie A diminue de 1,1% sur un an à 40 970 inscrits. Pour les demandeurs les plus jeunes (les moins de 25 ans), elle augmente de 1,6% sur le trimestre. Pour les demandeurs les plus âgés (50 ans et plus), elle est en baisse de 2,1%.

Avertissement : Les évolutions sont mesurées en glissement annuel (chaque trimestre vu par rapport au même trimestre de l'année précédente).

Evolution de l'emploi salarié privé en nombre et variation trimestrielle sur un an (cvs)



Source : ACOSS-CGSS, champ Guadeloupe

Au deuxième trimestre 2026, le secteur privé emploie 87 681 salariés en Guadeloupe en données corrigées des variations saisonnières (cvs). L'emploi salarié privé diminue de 0,9% sur un an. Il avait baissé de 0,8% au premier trimestre 2026 sur un an (chiffre révisé). L'emploi privé a connu depuis 2015-2016 un regain d'activité qui a tranché avec la stabilité observée les années précédentes. Les fluctuations se sont intensifiées à partir de 2017. L'emploi est resté très dynamique depuis mi-2017 jusqu'au quatrième trimestre 2019. La crise sanitaire a impacté de nombreux secteurs d'activités depuis, à la hausse comme à la baisse. Un rebond très net est observé depuis fin 2020, suivi d'une hausse plus modérée et d'une stabilisation à partir de 2023.

Note de lecture :
Echelle de droite : courbe en niveau (trimestriel),
Echelle de gauche : Evolution trimestrielle en

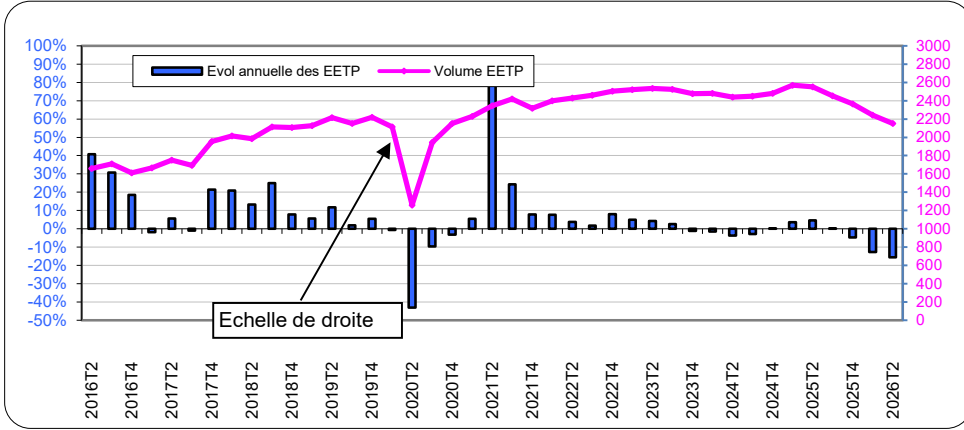
Emploi salarié privé et évolution trimestrielle en glissement annuel (cvs)

Secteurs d'activités (NACE 17)	2026T2	2026T1	2025T4	2025T3
AZ : Agriculture	1 776	-2,4%	-4,4%	-2,4%
C1-DE : Total industrie	9 986	0,6%	0,5%	-1,7%
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	3 992	3,5%	4,9%	-0,1%
C2 : Cokéfaction et raffinage	0	0,0%	0,0%	0,0%
C3 : Fabrication d'équip. électriques, électroniques, informatiques; fabrication de machines	168	3,7%	-3,0%	-1,2%
C4 : Fabrication de matériels de transport	62	8,8%	1,7%	-8,0%
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	3 096	-3,6%	-3,5%	-4,0%
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2 667	1,2%	-0,9%	-0,8%
FZ : Construction	6 514	-4,4%	-5,4%	-5,0%
GZ-RU : Tertiaire hors-intérim	67 274	-0,3%	0,1%	0,3%
GZ : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	17 095	-0,5%	-1,0%	-0,7%
HZ : Transports et entreposage	6 321	-2,0%	-0,9%	0,7%
IZ : Hébergement et restauration	6 405	-1,8%	1,0%	1,9%
JZ : Information et communication	2 221	-3,7%	-0,9%	-1,9%
KZ : Activités financières et d'assurance	3 231	-0,7%	1,1%	1,4%
LZ : Activités immobilières	789	3,5%	4,3%	-0,5%
MN HI : Act. spécial., scient. & techn. & act. de svcs admin. & soutien	11 873	-0,2%	0,5%	0,1%
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	14 777	1,4%	0,3%	0,4%
RU : Autres activités de services	4 563	1,0%	1,9%	1,5%
Interim	2 132	-12,4%	-16,0%	-5,9%
Ensemble des secteurs	87 681	-0,9%	-0,8%	-0,6%

Source : ACOSS-CGSS, champ Guadeloupe - Note de lecture : les évolutions trimestrielles en glissement annuel en vert > 0, en rouge < 0 et en noir = 0

Au deuxième trimestre 2026, l'emploi diminue dans la construction, l'agriculture, le commerce et les services. il n'augmente que dans l'industrie. La construction baisse de 4,4% sur un an, l'agriculture recule de 2,4%. Le commerce recule de 0,5%, l'ensemble du tertiaire hors intérim diminue de 0,5%. Dans l'industrie, la fabrication de denrées alimentaires est en hausse (+3,5%). D'autres activités industrielles progressent davantage mais avec des effectifs significativement moindres. Dans les services, toutes les activités reculent hormis les activités immobilières, l'administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale et les autres activités de service. Remarque : certains secteurs à faibles effectifs peuvent présenter des évolutions fortes d'un trimestre à l'autre, non significatives (exemple : fabrication de matériels de transport dans l'industrie).

Intérim : Evolution de l'Equivalent Emplois Temps Plein (EETP) (cvs)



Source : Dares, champ Guadeloupe et Îles du Nord, séries révisées en hausse en niveau dans le cadre du passage à la DSN

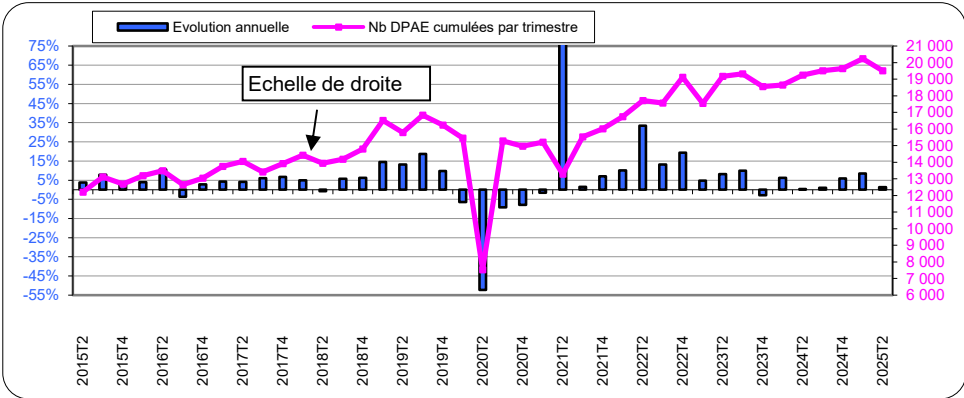
Au deuxième trimestre 2026, 16 689 contrats d'intérim ont été signés en Guadeloupe, ce qui représente 2 152 Equivalent Emplois à Temps Plein (EETP). Le nombre de contrats d'intérim augmente de 1,3% au deuxième trimestre 2026 sur un an après une hausse de 8,9% au premier trimestre 2026 (chiffre révisé). L'Equivalent Emplois à Temps Plein diminue de 15,6% au deuxième trimestre 2026 après une baisse de 12,7% au premier trimestre 2026 sur un an, chiffre révisé. L'effectif en fin de trimestre en intérim baisse de 12,4% sur un an à 2 132 au deuxième trimestre 2026. La durée moyenne des missions achevées est de 1,8 semaine au deuxième trimestre 2026 (1,9 semaine au premier trimestre 2026, chiffre révisé).

L'intérim sur le trimestre et évolution trimestrielle en glissement annuel (cvs)

	2026T2		2026T1	2025T4	2025T3
Nbre de contrats d'intérim	16 689	1,3%	8,9%	5,2%	1,0%
EETP	2 152	-15,6%	-12,7%	-4,7%	0,1%

Source : Dares, champ Guadeloupe et Îles du Nord, traitement SESE

Evolution trimestrielle des Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) et glissement annuel (cvs)



Source : ACOSS-CGSS, champ Guadeloupe

De récentes analyses montrent que des modifications intervenues fin mars 2025 sur le formulaire dématérialisé de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ont conduit depuis à des erreurs déclaratives sur le type de contrat renseigné par les entreprises déclarantes. Ces erreurs, dont l'ampleur reste à évaluer, sont de nature à altérer les séries par type de contrat (CDI/CDD) ainsi que le champ des déclarations d'embauche de plus d'un mois habituellement suivi dans les différentes publications. Ainsi, en l'attente d'investigations complémentaires et de mesures correctives permettant de garantir la fiabilité des données, la publication des séries de déclarations d'embauches est suspendue.

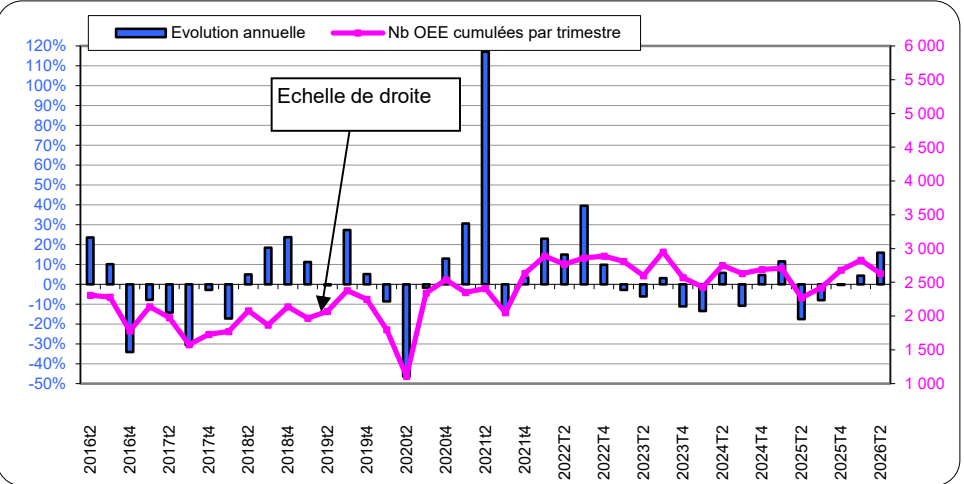
Nombre de Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) sur le trimestre et évolution trimestrielle sur un an (cvs)

	2026T2	2026T1	2025T4	2025T3
DPAE Longues	nd	nd	nd	nd
dont CDD (plus d'un mois)	nd	nd	nd	nd
dont CDI	nd	nd	nd	nd
DPAE courtes (mois d'un mois)	nd	nd	nd	nd
Moins de 20 salariés	nd	nd	nd	nd
20 salariés et plus	nd	nd	nd	nd
Total DPAE (hors intérim)	nd	nd	nd	nd

Source : ACOSS-CGSS, champ Guadeloupe

Il convient aussi de considérer avec beaucoup de prudence les données publiées sur la période avril-septembre 2025.

Evolution des offres d'emploi collectées par trimestre et glissement annuel (cvs)



Source : Dares STMT, France Travail, champ Guadeloupe, traitement SESE

Les offres d'emploi collectées par France Travail sont en hausse de 15,9% au deuxième trimestre 2026 en Guadeloupe sur un an (+4,4% au premier trimestre 2026, chiffre révisé). Durant cette période, 2 630 offres d'emploi ont été collectées par France Travail. Les offres durables (6 mois et plus) sont en baisse de 5,9% sur le trimestre (-22,4% au premier trimestre 2026 sur un an). Les offres non durables (durée inférieure à 6 mois) sont en hausse de 39,4% sur le trimestre (hausse de 40,9% au premier trimestre 2026 sur un an). Remarques : les évolutions des offres d'emplois sont très volatiles d'un trimestre à l'autre. Les résultats corrigés des variations saisonnières (CVS) peuvent aussi être révisés de façon sensible ultérieurement.

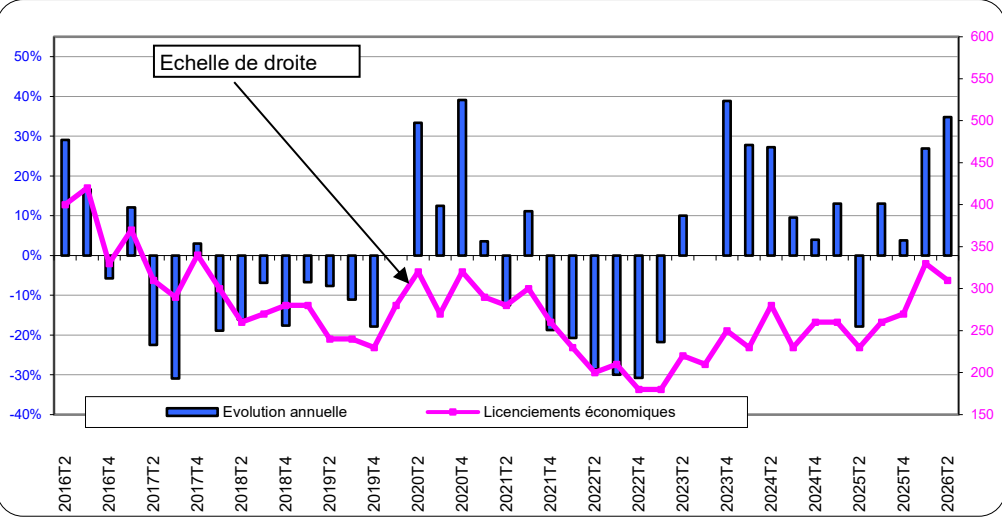
Les offres d'emploi sur le trimestre et évolution trimestrielle sur un an (cvs)

	2026T2		2026T1	2025T4	2025T3
offres durables	1 110	-5,9%	-22,4%	-29,7%	-22,7%
offres non durables	1 520	39,4%	40,9%	39,5%	11,5%
Ensemble	2 630	15,9%	4,4%	-0,4%	-8,0%

Source : Dares STMT, France Travail, champ Guadeloupe, traitement SESE, niveaux arrondis à la dizaine

Depuis fin 2021, l'évolution des offres d'emploi collectées est globalement stable avec une trajectoire qui semble un peu plus volatile depuis fin 2022.

Evolution des licenciements économiques par trimestre (niveau et glissement annuel) (cvs)



Source : Dares STMT, France Travail, champ Guadeloupe, traitement SESE

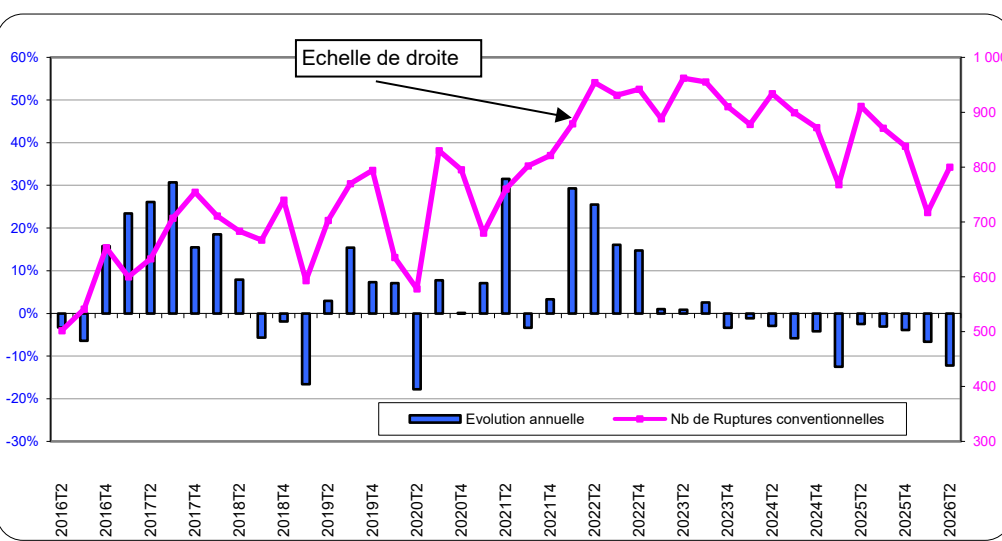
Au deuxième trimestre 2026, 310 licenciements économiques ont été comptabilisés par France Travail en Guadeloupe. Ce nombre augmente de 34,8 % par rapport au deuxième trimestre de 2025. Les licenciements économiques ont connu une tendance baissière pendant de nombreuses années alors que parallèlement, le nombre de ruptures conventionnelles augmentait. Ces tendances se sont inversées depuis 2022-2023. Les licenciements économiques oscillent entre 200 et 400 par trimestre en Guadeloupe depuis de nombreuses années et ont marqué un plus bas fin 2022. Depuis le quatrième trimestre 2022, le nombre de licenciements économiques est reparti à la hausse.

Licenciements économiques sur le trimestre et évolution trimestrielle en glissement annuel (cvs)

	2026T2		2026T1	2025T4	2025T3
Licenciements économiques	310	34,8%	26,9%	3,8%	13,0%

Source : Dares STMT, France Travail, champ Guadeloupe, traitement SESE

Evolution des ruptures conventionnelles par trimestre (niveau et glissement annuel) - (Brut)



Source : Deets Guadeloupe, champ Guadeloupe et Îles du Nord, traitement SESE

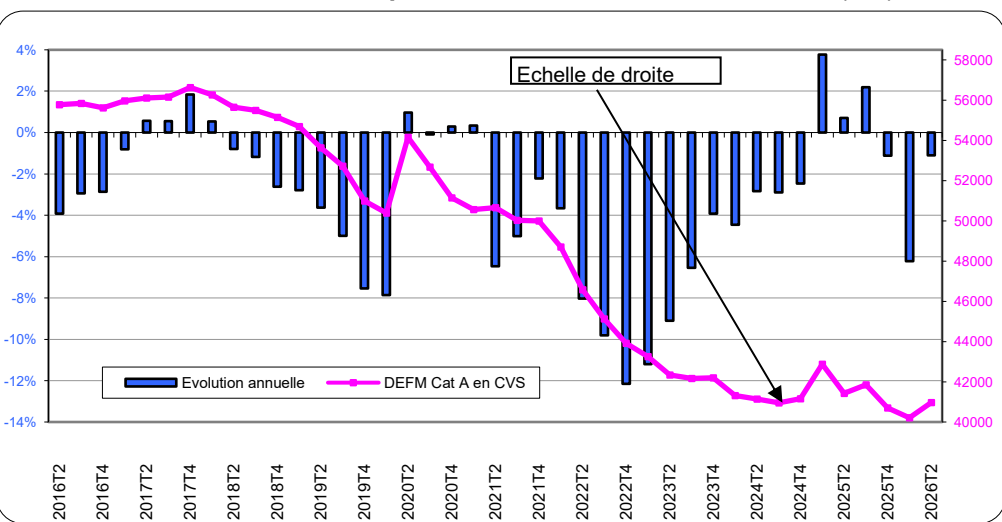
Au deuxième trimestre 2026, 800 ruptures conventionnelles ont été homologuées par la DEETS de Guadeloupe. Ce nombre diminue de 12,2% par rapport au deuxième trimestre 2025 où 911 ruptures avaient été homologuées. Au premier trimestre 2026, le nombre de ruptures était en baisse de 6,6% (rapporté au premier trimestre 2025). Le flux des ruptures conventionnelles a connu une progression forte et régulière dans la foulée de la création de cette mesure en septembre 2008. Les évolutions annuelles, d'abord très fortes, ont ralenti ensuite. Elles peuvent toujours être marquées à l'occasion. La volatilité est aussi parfois forte d'un trimestre à l'autre, en particulier entre 2018 et 2022. Depuis fin 2023, c'est la baisse qui prévaut.

Ruptures conventionnelles sur le trimestre et évolution trimestrielle en glissement annuel (brut)

	2026T2		2026T1	2025T4	2025T3
Ruptures conventionnelles	800	-12,2%	-6,6%	-3,9%	-3,1%

Source : Deets Guadeloupe, champ Guadeloupe et Îles du Nord, traitement SESE

Evolution de la Demande d'emploi en fin de mois à France Travail (cvs)



Source : Dares STMT, France Travail, champ Guadeloupe, traitement SESE

Au deuxième trimestre 2026, 40 970 Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) sont inscrits à France Travail en catégorie A (cvs) en Guadeloupe. Ce nombre diminue de 1,1% par rapport au deuxième trimestre 2025. Au premier trimestre 2026, la demande diminuait de 6,2% sur un an (rapportée au premier trimestre 2025). A partir de fin 2008, avec la crise, la croissance de la Demande d'Emploi en Fin de Mois a été particulièrement forte et continue, ce qui s'est traduit par un niveau de DEFM qui a atteint des records en milieu de décennie suivante. A partir du quatrième trimestre 2015, la tendance a commencé à s'inverser, permettant aux différentes catégories de demandeurs (jeunes, adultes seniors...) de voir leur nombre se réduire. Le second trimestre 2020 avait mis fin temporairement à cette baisse, en pleine crise covid.

La DEFM catégorie A sur le trimestre et évolution trimestrielle en glissement annuel (cvs)

	2026T2		2026T1	2025T4	2025T3
Hommes	18 350	1,9%	-3,0%	2,4%	4,3%
Femmes	22 620	-3,4%	-8,7%	-3,8%	0,6%
Moins 25 ans	5 040	1,6%	-13,6%	6,9%	16,8%
25 à 49 ans	20 220	-1,0%	-5,6%	-2,4%	0,6%
50 ans et +	15 700	-2,1%	-4,4%	-1,9%	0,1%
Ensemble	40 970	-1,1%	-6,2%	-1,1%	2,2%

Source : Dares STMT, France Travail, champ Guadeloupe, traitement SESE, niveaux arrondis à la dizaine

Au deuxième trimestre 2026, le nombre de jeunes de moins de 25 ans est en hausse de 1,6% par rapport au même trimestre de 2025 (en catégorie A). Le nombre de seniors (50 ans et plus) est en baisse de 2,1% sur un an après une baisse de 4,4% au premier trimestre 2026 (en évolution sur un an).

Définitions

Emploi
Les employeurs du régime général déclarent leurs cotisations sociales aux Urssaf à l'aide du Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC) sur lesquels ils portent leurs effectifs salariés. Cette déclaration est mensuelle si leur effectif est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil. L'effectif salarié Urssaf est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoess. Le champ "Privé" couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.
Les activités agricoles sont prises en compte de façon marginale en France hexagonale, où elles relèvent de la compétence de la Mutualité sociale agricole (MSA). Par contre, le dénombrement des salariés agricoles est exhaustif dans les DOM, car les CGSS y assurent les missions des caisses de la MSA.

Intérim
Depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission -RMM- adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information mensuelle, la Dares service statistique du ministère du travail, élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent désormais les contrats à durée indéterminée (CDI). La DARES produit notamment le nombre de contrats d'intérim commencés dans le mois, le trimestre ou l'année, le nombre d'intérimaires et calcule les Equivalents Emplois à Temps Plein (EETP) ainsi que la durée moyenne des missions achevées au cours de la période (mois, trimestre, année). Figurent dans cette publication les deux concepts suivants :
L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares dans le cadre de la coproduction des estimations trimestrielles d'emploi, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multiactivité
Equivalent Emplois à Temps Plein (EETP) au cours d'une période : rapport du nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires sur le nombre total de semaines ouvrées de la période. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines pour une année.

Déclaration Préalable à l'embauche (DPAE)
- La DPAE permet à l'employeur d'effectuer l'ensemble des formalités obligatoires liées à l'embauche. La DPAE est remplie par l'employeur et adressée à la CGSS (quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail) au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. C'est une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme.
- Le champ couvert : Ces données utilisées concernent l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim) et le secteur public (agents non fonctionnaires).
- Définition : Les déclarations d'embauche de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Rupture conventionnelle
C'est une procédure qui permet à l'employeur et au salarié de convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail qui les lie. Cette rupture résulte d'une convention signée par les parties au contrat, c'est-à-dire l'employeur et le salarié.

Catégories de demandeurs d'emploi
Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail sont regroupés en différentes catégories :
- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi.
- une catégorie F, qui réunit les personnes les plus éloignées de l'emploi qui sont orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale
- une catégorie G, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation.

Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Guadeloupe (DEETS)

Direction : Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.80.50.00

Courriel : deets-971.statistiques@deets.gouv.fr
Site internet : <https://guadeloupe.deets.gouv.fr/>

Bureaux de Jarry :

Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13 - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault
Immeuble Orlando, ZAC Houelbourg Sud - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.83.70.75

Bureau de Saint -Martin :

23 rue de Spring, cité administrative, Concordia, 97150 Saint -Martin
Téléphone : 05.90.29.59.07

Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe (CGSS)

Direction du recouvrement
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare 97139 Les Abymes
Téléphone : 05.90.90.57.09

Courriel : stats.cgssdom@urssaf.fr

Directeurs de publication : Ludovic de Gaillande & Pierre-Jean Dalleau
Réalisation DEETS/service ESE (Charly Darmalingon & Roman Janik)
en partenariat avec la Caisse générale de sécurité sociale de Guadeloupe (CGSS)

Date de publication : septembre 2026

